

Conseil municipal du 8 avril 2016

Vote du budget :

FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement prévisionnel s'équilibre à 116 282 €.

INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prévisionnel s'équilibre à 120 557 €

Le compte administratif de la commune a été adopté à l'unanimité.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

ADMR Retournac : 130 €

Anciens combattants Retournac-Solignac : 75 €

Comité du prix de Résistance : 35 €

Croix-Rouge de Retournac : 200 €

Donneurs de sang : 100 €

Ecole de Charrées pour les voyages scolaires : 240 €

Ecole de Jussac pour les voyages scolaires : 450 €

Société de chasse Solignac : 100 €

VOTE DES TAUX :

- taxes d'habitation : 6%

- taxes foncières sur le bâti : 7,25%

- taxes foncières sur le non-bâti : 52,8%

Le conseil municipal vote la non-augmentation de ces taux, qui sont inchangés depuis de nombreuses années sur la commune. En revanche les bases de calcul ont été modifiées par l'état, ce qui peut changer le montant de votre imposition.

COMPTES DU CCAS

Le budget prévisionnel du CCAS s'équilibre à 4 023,94 €.

L'excédent de clôture de l'exercice 2015 s'élève à 2 673,94 €.

Divers

- Un défibrillateur a été acheté. Il est posé sur le mur extérieur de la mairie.

Une initiation à son utilisation est prévue dans le contrat d'achat pour 50 personnes, en plus de la maintenance.

- Projet de columbarium : les deux entreprises retenues nous ont renvoyé leur devis en fonction de nos dernières demandes. Nous choisissons l'entreprise Granit et Marbre de l'Emblavez qui nous a fait la meilleure proposition.

- La mezzanine du garage a été faite par Christian Cresci, notre employé municipal, pour un coût d'environ 1500 €, isolation du local de travail créé comprise.

- La commission travaux s'est réunie à propos des travaux d'agrandissement de la salle des fêtes et a choisi les entreprises qui vont œuvrer. Les travaux commenceront en novembre. La salle des fêtes sera donc indisponible à la location en novembre et décembre 2016.

L'aménagement intérieur a été décidé.

L'électroménager a été choisi pour 8 050 € HT. Il s'agit de matériel professionnel. Le sénateur Roche s'est engagé à subventionner cette dépense à hauteur de 50 %.